

## 1 Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué à la gamme de produit composée des références «ARCHITECTON 2.0mm – ESTATE 2.0mm – TONATILE 2.0mm – UNIVERS – MIPOLAM UNIVERS – MIPOLAM BASIC – CLASSIC 1.5mm – ALPIN 1500 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM ROBUST EL7 » (tel que décrit par le commanditaire) conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-1 :2007

# CLASSEMENT DE LA REACTION AU FEU CONFORMEMENT A L'EN 13501-1 : 2007

<b>Commanditaire:</b>	<b>GERFLOR</b> <b>50 COURS DE LA REPUBLIQUE</b> <b>69627 VILLEURBANNE CEDEX - FRANCE</b>
<b>Elaboré par :</b>	<b>IFTH</b> <b>Avenue Guy de Collongue</b> <b>69134 ECULLY CEDEX – FRANCE</b>
<b>N° du laboratoire notifié</b>	<b>0072</b>
<b>N° du rapport de classement :</b>	<b>LYC-11-1377 L</b>
<b>Numéro d'émission :</b>	<b>1</b>
<b>Date d'émission :</b>	<b>13 Avril 2011</b>

Ce rapport de classement comprend quatre pages et ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

CONDITIONS GENERALES : ART 1 -Toutes les demandes d'essai ou d'étude doivent être présentées par écrit. Elles doivent indiquer avec précision : l'identité et l'adresse du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons soumis, l'objet du travail demandé. ART 2 -Les demandes sont classées dans l'ordre de leur réception et les travaux entrepris dans le même ordre. En cas d'urgence, un travail pourra exceptionnellement être effectué en priorité. Dans ce cas, l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT pourra majorer le prix courant que le demandeur est réputé connaître et accepter. ART 3 -Les rapports et observations ne sont valables que pour les échantillons soumis à l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT : un témoin pourra être remis au demandeur, muni du sceau de l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT et joint au rapport. ART 4 -L'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui pourrait être faits des rapports et observations. D'autre part, l'utilisation du nom de l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT est subordonnée à l'accord préalable et écrit de la direction régionale de l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCEINSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT concernée. ART 5 -La partie non utilisée des échantillons est conservée pendant une durée d'au moins trois mois à compter de la date du rapport, exception faite des matières ou produits susceptibles de subir une altération. ART 6 -Le règlement des travaux doit être effectué au comptant net sans escompte.

**Direction Régionale Rhône-Alpes PACA**  
Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX  
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66  
SIRET 433 430 832 00017

## 2 Description du produit :

### 2.1 Généralité :

La gamme de produits composée des références «**ARCHITECTON 2.0mm – ESTATE 2.0mm – TONATILE 2.0mm – UNIVERS – MIPOLAM UNIVERS – MIPOLAM BASIC – CLASSIC 1.5mm – ALPIN 1500 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM ROBUST EL7** » (tel que décrit par le commanditaire) est défini comme un revêtement de sol conformément à la norme européenne harmonisée EN 14041 : 2004

### 2.2 Description du produit :

La gamme de produits composée des références «**ARCHITECTON 2.0mm – ESTATE 2.0mm – TONATILE 2.0mm – UNIVERS – MIPOLAM UNIVERS – MIPOLAM BASIC – CLASSIC 1.5mm – ALPIN 1500 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM ROBUST EL7** » (tel que décrit par le commanditaire), est décrit ci-dessous ou dans le rapport d'essai fourni en appui du classement détaillé en 3.1 :

Revêtements de sol résilients homogènes à base de PVC conformément à EN 649, présentés en rouleau ou en dalles :

Masse surfacique nominale : 2520 à 3680 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur nominale : 1.5 à 2 mm

Coloris : divers

Dans la gamme de produits ont été testés :

**CLASSIC IMPERIAL 1.5mm** (coloris gris foncé, bleu et gris clair)

Masse surfacique nominale : 2520 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur nominale : 1.5 mm

**ARCHITECTON 2.0mm** (coloris gris, jaune et rose)

Masse surfacique nominale : 3680 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur nominale : 2 mm

**MIPOLAM ROBUST EL7** (gris)

Masse surfacique nominale : 3300 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur nominale : 2 mm

**CLASSIC IMPERIAL 2.0mm** (bleu)

Masse surfacique nominale : 3400 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur nominale : 2 mm

## 3 Rapport d'essai et résultats d'essai en appui de ce classement :

### 3.1 Rapports d'essai :

Nom du laboratoire	Nom du commanditaire	N° rapports d'essai	Méthodes d'essai
IFTH Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex FRANCE	GERFLOR 50 COURS DE LA REPUBLIQUE 69627 VILLEURBANNE Cedex FRANCE	LYC-11-1377	EN ISO 9239-1 : 2002

### 3.2 Résultats d'essai :

Produit et Méthode d'essai	Paramètre	Nombre d'essai	Résultats	
			Paramètre continu Moyenne (m)	Paramètre conformité
CLASSIC IMPERIAL 1.5mm EN ISO 9239-1*	Eclairement critique (kW/m <sup>2</sup> )	4	>11	/
	Production de fumée (%/min)		76	/
ARCHITECTON 2mm EN ISO 9239-1*	Eclairement critique (kW/m <sup>2</sup> )	4	>11	/
	Production de fumée (%/min)		55	/
MIPOLAM ROBUST EL7 EN ISO 9239-1*	Eclairement critique (kW/m <sup>2</sup> )	4	>11	/
	Production de fumée (%/min)		79	/
CLASSIC IMPERIAL 2mm EN ISO 9239-1*	Eclairement critique (kW/m <sup>2</sup> )	2	>11	/
	Production de fumée (%/min)		86	/

\* **conditions de montage:** en pose collée avec une colle type acrylique, sur panneau de particules de bois non ignifugé pour usage intérieur (conformément à EN 312-2) de (20±2) mm d'épaisseur et de masse volumique (680±50) kg/m<sup>3</sup>, conformément à la norme EN 13238 :2002. Les essais ont été effectués avec un joint à 250mm du bord de l'éprouvette a été

**NB :** selon le tableau 3 de la norme EN14041:2004, les produits définis dans cette gamme sont classés sans essai E<sub>fl</sub> et de ce fait ne nécessitent pas d'essai selon EN ISO 11925-2:2002

## 4 Classement et domaine d'application direct :

### 4.1 Référence de classement :

Le présent classement a été effectué conformément à l'EN 13501-1 :2007

#### 4.2 Classement du produit :

La gamme de produits composée des références «**ARCHITECTON 2.0mm – ESTATE 2.0mm – TONATILE 2.0mm – UNIVERS – MIPOLAM UNIVERS – MIPOLAM BASIC – CLASSIC 1.5mm – ALPIN 1500 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 1.5mm – CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM CLASSIC IMPERIAL 2.0mm – MIPOLAM ROBUST EL7**» (tel que décrit par le commanditaire)

a été classé en fonction de son comportement au feu : **B<sub>fl</sub>**

Le classement supplémentaire en relation avec la production fumée est : **s 1**

Le format du classement de réaction au feu pour les revêtements de sols est :

Comportement au feu		Production de fumée	
<b>B<sub>fl</sub></b>	-	<b>s</b>	<b>1</b>

<b>CLASSEMENT DE REACTION AU FEU : B<sub>fl</sub> – s1</b>
--

#### 4-3 Domaine d'application pour le produit seul :

Le présent classement est valable pour les paramètres suivants liés au produit :

Composition : Revêtements de sol résilients homogènes à base de PVC conformément à EN 649, présentés en rouleau ou en dalles.

Masse surfacique nominale : 2520 à 3680 g/m<sup>2</sup>

Epaisseur nominale : 1.5 à 2 mm

Coloris : Tous coloris

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finales suivantes :

Revêtement de sol en pose collée avec colle de type acrylique, sur sols et substrats en bois de densité supérieure à 510<sub>+50</sub> g/m<sup>3</sup> ou sur sols et substrats classés A1<sub>fl</sub> et A2<sub>fl</sub>.


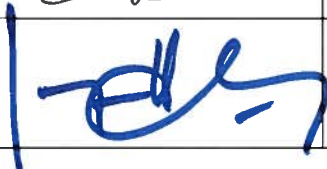
#### 5 Limitation :

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification type du produit

Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai ».

Rapport	Désignation	Signature*	Date
Préparé par :	Jean-Marc ORAISON Responsable du Laboratoire Réaction au Feu – IFTH		13 avril 2011
Vérifié par :	Jacques-Hervé LEVY Directeur Régional Rhône-Alpes PACA – IFTH		13 Avril 2011
* Pour et au nom de I.F.T.H.			